

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

**0 399 915
A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21)

Numéro de dépôt: **90401397.6**

(51)

Int. Cl.⁵: **B68C 1/12**

(22)

Date de dépôt: **23.05.90**

(30)

Priorité: **26.05.89 FR 8906921**

(43)

Date de publication de la demande:
28.11.90 Bulletin 90/48

(84)

Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

(71)

Demandeur: **B.W.F. S.A.**
5, rue Gutenberg, ZAI La Marinière
F-91032 Evry Cedex(FR)

(72)

Inventeur: **Letixerand, Eric**
50, rue de Condamine
F-75017 Paris(FR)

(74)

Mandataire: **Poidatz, Emmanuel**
Cabinet M. SABATIER 83, Avenue Foch
F-75116 Paris(FR)

(54)

Tapis de selle.

(57)

Tapis de selle comportant selon son axe de symétrie longitudinal, une nervure (5) dirigée vers l'extérieur, formée d'un matériau souple et susceptible de coopérer avec la gouttière définie par les panneaux de la selle. Selon des formes de réalisa-

tion la nervure est formée par deux bourrelets longitudinaux (6, 7), par la partie convexe d'un profilé en U. Les bords de la nervure sont prolongés par des plaques d'amortissement (12, 13).

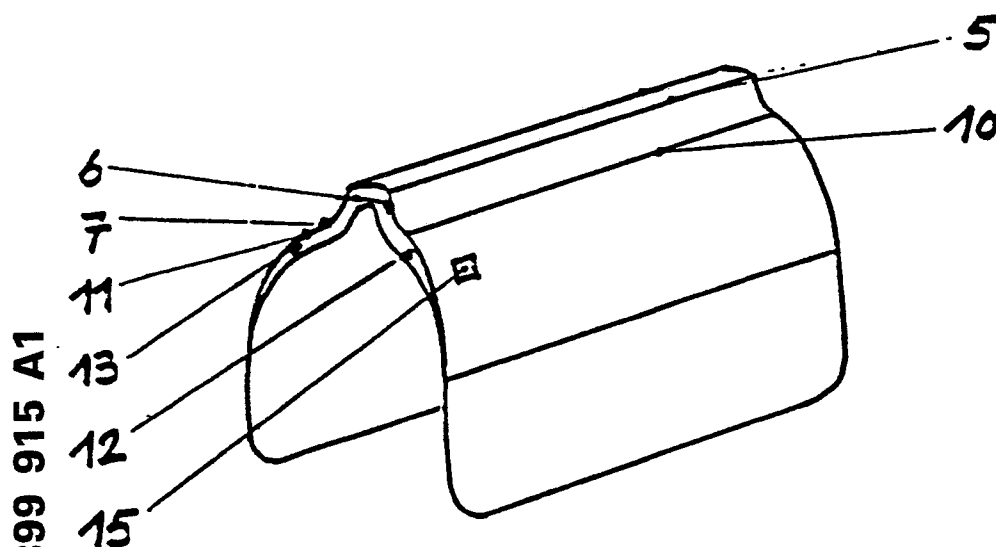


FIG: 3

EP 0 399 915 A1

L'intervention concerne un tapis de selle comportant une partie centrale coopérant avec le dos du cheval, et de part et d'autre de ladite partie deux pans latéraux recouvrant les flancs du cheval et disposés sous les quartiers de la selle, l'axe de symétrie du tapis étant disposé selon l'axe spinal.

On connaît du brevet U.S.A. 3.323.287 un tapis de selle comportant une partie centrale coopérant avec le dos du cheval et présentant, de part et d'autre de ladite partie, deux pans latéraux coopérant avec les flancs du cheval et disposés sous les quartiers de la selle. Le tapis présente sur son bord un bourrelet qui lors du sanglage de la selle est serré entre le dos et les flancs du cheval et la selle. Ce bourrelet remplit l'espace normalement libre entre le garrot du cheval et la selle et maintient fermement cette dernière contre les déplacements longitudinaux et réciproquement. La ventilation du dos du cheval est assurée par la qualité du matériau utilisé pour le tapis et le bourrelet l'entourant.

Le maintien du tapis par son bourrelet n'est efficace que pour les déplacements longitudinaux, le contrôle des déplacements latéraux est moins bien maîtrisé et il se produit une rotation de l'arrière du tapis qui est mal maintenu par la selle par suite du dégagement arrière de celle-ci.

En outre, il est peu recommandé de se servir du garrot comme appui, même pour le tapis car les frottements inévitables sur cette partie du cheval provoquent des échauffements pouvant entraîner une ulcération. Cet inconvénient a été supprimé en prévoyant soit une découpe du tapis à l'emplacement du garrot ; soit collet au devant de la liberté de garrot formé, par exemple, par une pièce de cuir de forme convenable.

L'invention a pour but la réalisation d'un tapis de selle éliminant non seulement le déplacement longitudinal du tapis mais également les déplacements latéraux ou de rotation et permettant éventuellement une bonne ventilation du dos du cheval.

Le tapis de selle, selon l'invention, est remarquable en ce qu'il comporte selon l'axe de symétrie longitudinale une nervure dirigée vers l'extérieur, formée d'un matériau souple et susceptible de coopérer avec la gouttière définie par les panneaux de la selle.

Les explications et figures données ci-après à titre d'exemple permettront de comprendre comment l'invention peut-être réalisée.

La figure 1 est une vue en coupe transversale d'une selle posée sur un tapis conforme à l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation d'un tapis de selle selon l'invention.

La figure 3 est une vue en perspective d'une deuxième forme de réalisation d'un tapis de selle.

La figure 4 est une vue en perspective d'une troisième forme de réalisation d'un tapis de selle.

Un tapis de selle présente généralement trois parties : une partie centrale reposant sur le dos du cheval et sur laquelle reposent les panneaux de la selle et deux pans latéraux recouvrant partiellement les flancs et protégeant ceux-ci du contact direct des faux quartiers.

Généralement le tapis a une forme symétrique par rapport à un axe longitudinal qui, lorsque l'on selle, est disposé selon l'axe spinal du cheval. L'axe du tapis est matérialisé, dans la plupart des cas, par une couture assemblant les deux lés constituant le tapis. Cette couture est rendue nécessaire par suite de la forme donnée au tapis pour suivre la courbe anatomique du dos du cheval.

Comme il a été précédemment évoqué, le tapis a tendance à se déplacer lors du travail du cheval et actuellement, les solutions proposées n'ont pu aboutir qu'à empêcher le tapis de se déplacer longitudinalement mais celui-ci n'est que peu maintenu transversalement, il a tendance à tourner autour du garrot. Cet inconvénient ajoute au problème de la liberté du garrot nécessaire si l'on veut éviter les ulcérations de cette partie.

Les moyens de protection jusqu'alors connus sont rendus inefficaces par la rotation du tapis entraînant le contact de ceux-ci avec le garrot.

Le tapis de selle selon l'invention utilise la gouttière 2 (Fig. 1) formée entre les panneaux 3 de la selle 1 et disposés sous les arçons pour l'immobilisation latérale.

Selon une première forme de réalisation représentée (Fig 1 & 2), le tapis de selle 4 comporte selon son axe de symétrie longitudinal XX' , une nervure 5, dirigée vers l'extérieur du tapis, susceptible de coopérer avec la gouttière 2 définie par les panneaux 3 de la selle.

Cette nervure est de préférence constituée d'un matériau souple tels que, par exemple, un rembourrage, un matériau élastomère alvéolé, etc..

Ce matériau peut-être fixé sur la surface du tapis ou être maintenu dans au moins une poche longitudinale.

Les dimensions de cette nervure sont déterminées de manière à occuper au moins partiellement la gouttière.

Selon une deuxième forme de réalisation, représentée Fig 3, la nervure est formée par deux bourrelets 6 et 7 disposés parallèlement à l'axe de symétrie, de manière que le tapis puisse se plier selon ledit axe. Lorsque le tapis est posé sur le dos du cheval et que l'on ajoute la selle, l'appui des panneaux provoque le redressement des bourrelets qui forment alors une nervure creuse venant se placer entre lesdits panneaux. Ce dispositif présente l'avantage de ménager un passage longitudinal

le long de la colonne vertébrale du cheval qui se trouve ainsi ventilée.

Les mêmes remarques quant aux matériaux et dimensions que dans le dispositif précédent s'appliquent à cette réalisation.

Selon une troisième forme de réalisation, la nervure est constituée par la partie convexe 8 d'un profilé creux 9 incorporé selon l'axe de symétrie du tapis.

Ce profilé se présente, par exemple, en coupe sous forme d'un U dont la concavité est tournée vers l'intérieur du tapis, c'est-à-dire vers le dos du cheval.

L'étoffe formant ou recouvrant le tapis est fixée solidement à l'intérieur du profilé, de manière à assurer un passage d'aération libre.

Comme dans les réalisations précédentes, la nervure est formée, par exemple, par un élastomère alvéolé souple.

Pour obtenir un tapis comportant des amortisseurs et afin de simplifier sa fabrication, les bords longitudinaux 10, 11, formant la base de la nervure ou du profilé, solidaires du tapis, sont prolongés sur ou dans le tapis par des plaques d'amortissement 12, 13. Ces plaques peuvent faire partie intégrante des bourrelets ou profilés formant la nervure.

La solidarisation tant des éléments formant la nervure que du ou des profilés avec le tapis peut-être obtenue par tout moyen connu, par exemple, collage, couture, maintien dans des poches, etc, sur ou dans le tapis, celui-ci étant constitué classiquement d'une ou plusieurs épaisseurs de tissu.

Les tapis, selon les formes de réalisation précédemment décrites, comportent des moyens de maintien empêchant le déplacement longitudinal. Ces moyens sont par exemple formés : d'un bouton 14 (Fig 2) sur chacun des pans, qui s'appuie contre les faux quartiers et sur lesquels on accroche éventuellement la couverture.:

- d'un sanglon 15 (Fig 3) coopérant avec une boucle de la selle,
- d'un bourrelet comme connu du brevet U.S.A. 3.323.287,
- d'un collet 16 (Fig 4) formé par découpe et contre collage d'une partie du profilé et qui maintient la liberté du garrot tout en étant maintenu par le dégagement du pommeau de selle.

Dans toutes les réalisations décrites et en particulier dans celles à nervure creuse, il se produit un dégarrottage automatique du fait que la nervure a tendance à venir se loger d'elle-même dans la gouttière de selle en dégageant la partie de tapis qui est classiquement en contact avec la colonne vertébrale du cheval.

1) Tapis de selle, comportant une partie centrale coopérant avec le dos du cheval, et de part et d'autre de ladite partie deux pans latéraux recouvrant les flancs du cheval et disposés sous les quartiers de la selle, l'axe de symétrie du tapis étant disposé selon l'axe spinal, caractérisé en ce qu'il comporte selon l'axe de symétrie longitudinal une nervure (5) dirigée vers l'extérieur, formée d'un matériau souple et susceptible de coopérer avec la gouttière (2) définie par les panneaux (3) de la selle.

2) Tapis de selle, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite nervure (5) est formée par deux bourrelets (6,7) longitudinaux parallèles à l'axe de symétrie longitudinal (XX') du tapis.

3) Tapis de selle, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite nervure est formée par la partie convexe (8) d'un profilé (9) incorporé selon l'axe de symétrie du tapis.

4) Tapis de selle, selon la revendication 3, caractérisé en ce que le profilé (9) présente en coupe une forme en U dont la concavité est tournée vers l'intérieur du tapis.

5) Tapis de selle selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que les bords longitudinaux (10, 11) formant la base de la nervure, solidaires du tapis, sont prolongés sur ou dans le tapis par des plaques d'amortissement (12, 13).

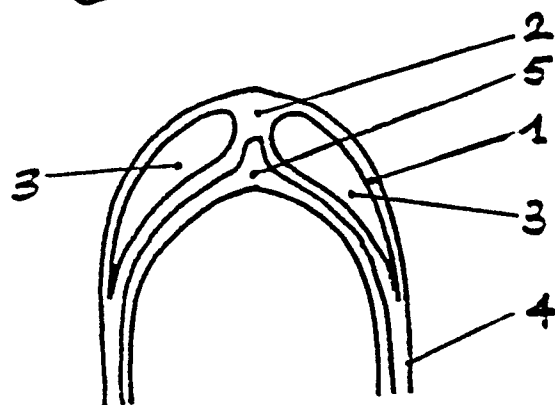
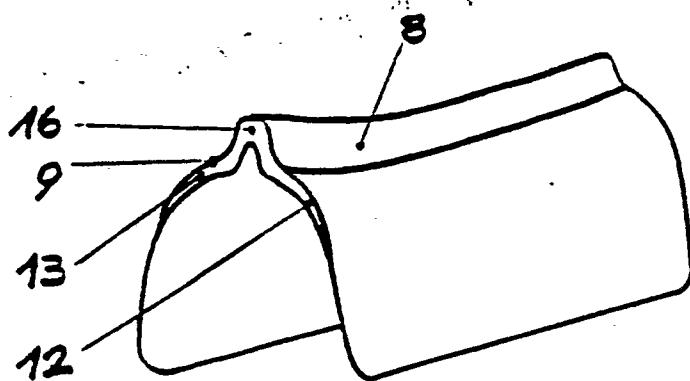
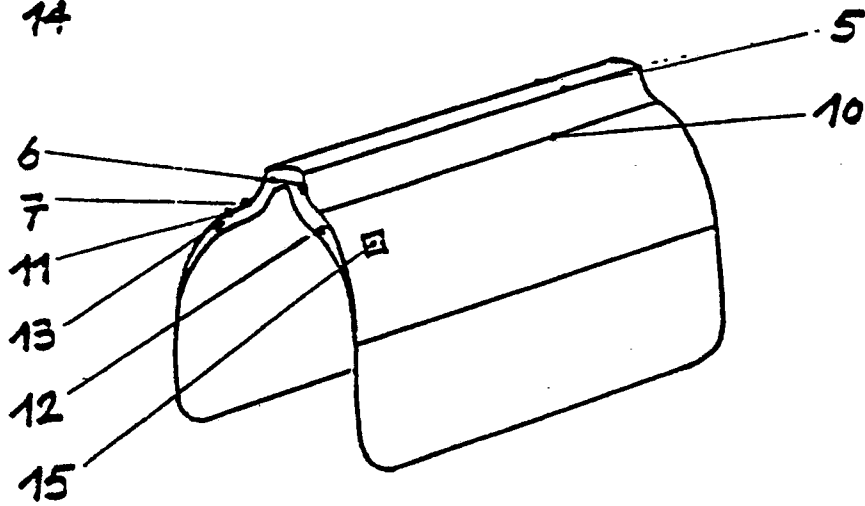
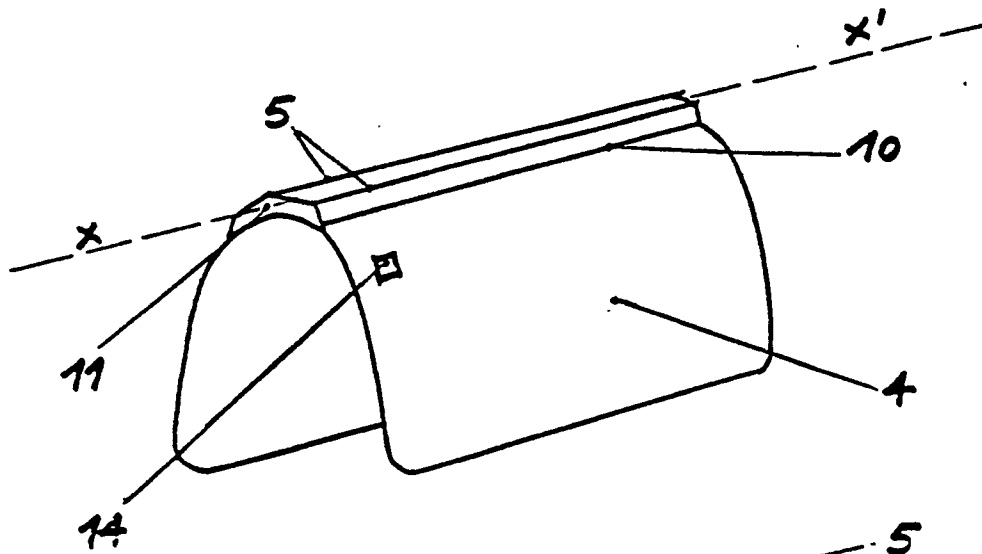
6) Tapis de selle, selon la revendication 5, lesdites plaques d'amortissement (12, 13) sont solidaires des bords de la base de la nervure.

7) Tapis de selle, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les bords avant portent des moyens de maintien s'appuyant au moins partiellement sur les bords des quartiers de la selle et servant éventuellement de fixation pour une couverture de selle.

8) Tapis de selle, selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de maintien sont formés par une partie de bourrelet prévu sur la bordure avant du tapis.

9) Tapis de selle, selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de maintien sont formés par un collet (16) formé par découpe et/ou contre collage d'une partie de profilé.

10) Tapis de selle, selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de maintien sont formés d'un bouton (14) fixé sur chacun des pans du tapis.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 40 1397

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-U-8 804 584 (DEGGERICH-THIES) * Revendication *	1	B 68 C 1/12
A	FR-A-2 495 124 (MUSEAU) * Page 1, ligne 27 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B 68 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-09-1990	Examineur MARTIN A.G.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			